



Diac contrat location longue durée

Par **letyv**, le **17/02/2015 à 11:56**

Bonjour à tous. rnJ espère que vous pourrez m'aider. rnJ ai souscrit, il y a moins d'un an un contrat location vente auprès de Nissan Finances affilié à Diac. rnJ ai reçu un courrier me demandant la restitution du véhicule. J'ai actuellement une échéance et demie de retard et je n'ai pas vu dans le contrat à partir de combien de mensualité, ils peuvent faire cette procédure. rnEn consultant le compte personnel du site, le contrat n'est pas résilié. Je les ai appelés pour les informer de la constitution d'un dossier en surendettement mais ils ne veulent pas l'entendre. rnQue puis-je faire pour conserver mon véhicule ? rnMerci à tous.

Par **moisse**, le **17/02/2015 à 15:29**

Bonsoir,rnPayer.rnLe dossier de surendettement ne changera rien, vous n'êtes que locataire du véhicule et non propriétaire.

Par **letyv**, le **17/02/2015 à 16:29**

Merci. Je sais que je suis locataire mais pourquoi cela se passe-t-il différemment entre la location d'un logement et la location d'un véhicule ? Les bailleurs tiennent compte de la mise en surendettement, pourquoi est-ce différent pour les véhicules ? Cdlt

Par **moisse**, le **17/02/2015 à 17:44**

Les bailleurs tiennent compte mais vous expulsent.
Les loueurs récupèrent le véhicule.
Et attendent pour les créances restées en suspend.